

Siège : Hôtel de Ville
10 rue de la Mairie
69410 – CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Tél. : 04 72 52 06 06

Agrément « Jeunesse et Sports » n° J69.08.0179

e-mail : coju69410@gmail.com

www.coju.org

Compte rendu de
l'assemblée générale ordinaire
du mardi 17 octobre 2017 à 20 heures
à la Salle de Convivialité de l'Espace de loisirs du Coulouvrier

L'association comprend : 53 membres à jour de cotisation et 5 élus de la municipalité
Soit un total de 58 adhérents
Nombre de présents : 20
Nombre de pouvoirs parmi les adhérents : 11
Le quorum est atteint

Ordre du jour de l'assemblée générale

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre 2016
2. Rapport moral
3. Rapport de la Commission de Contrôle
4. Rapport financier de l'exercice 2016/2017 : voir documents joints (compte d'exploitation et bilan de trésorerie)
5. Rapport d'orientation et budget prévisionnel de l'exercice 2017/2018
6. Appel à de nouvelles candidatures au Conseil d'Administration
7. Renouvellement des membres de la Commission de Contrôle (hors membres du CA)
8. Cotisation annuelle 2018/2019
9. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 22 novembre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Rapport moral (annexe 1)

André Miliat lit le rapport moral

3. Rapport de la commission de contrôle(annexe 2)

La commission de contrôle, représentée par Marie Claire Brocard et André Beauoud, s'est réunie le 12 octobre 2017.

Michelle Achard, en présence d'André Miliat, leur a présenté les comptes de l'exercice écoulé.

Marie Claire Brocard lit le rapport établi par les deux membres de la commission et indique que la conformité des comptes a été constaté.

4. Rapport financier de l'exercice 2016/2017 (annexes 3 et 4)

Michèle Achard trésorière présente le bilan de l'exercice.

Elle commente le compte d'exploitation et le bilan financier.

Le résultat de l'exercice est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

5. Rapport d'orientation et budget prévisionnel de l'exercice 2016/2017 (Annexe 5)

Budget prévisionnel commenté par André Miliat

Cours d'espagnol

Cette année une augmentation du nombre d'élèves

Moyenne de 21,67 élèves : certains élèves engagés seulement sur 1 trimestre ce qui explique ce chiffre

3 cours proposés : débutants + / intermédiaire / perfectionnement

Augmentation du salaire du professeur

Rencontre en Espagne

Rebudgétée cette année puisque le voyage prévu n'a pas pu avoir lieu en 2017

Chaque participant paie son voyage (uniquement le transport)

Les jeunes de moins de 18 ans règlent la somme symbolique de 20 € : une partie du voyage pris en charge par l'association, l'autre par la municipalité

Subvention exceptionnelle de 1250 € déjà reçue en 2017 et conservée pour la rencontre de 2018

Marché de Noël

Toujours la même commande comme chaque année 2 palettes de 720 kg : généralement pas de problème à écouler. Le prix d'achat varie peu et le prix de vente reste inchangé

Le seul risque d'une vente plus difficile viendrait d'une mauvaise météo qui entraînerait une baisse de visiteurs.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.



Rapport d'orientation

Les prochaines activités ont été prévues par le bureau actuel, mais ce sera le nouveau bureau qui décidera de les maintenir ou d'en organiser de nouvelles.

Vente d'oranges au marché de Noël
Soirée tapas le 2 février avec vente d'oranges la semaine précédente
Journée marche paëlla le 27 mai
Voyage en Espagne en 2018

Concernant le voyage, le maire de Villanueva prévoit une invitation pour les Fallas en mars ou pour les Moros et Cristianos fin août
La date des Fallas est hors vacances scolaires ce qui ne permet pas aux jeunes de participer.

André Miliat a proposé une rencontre pendant les vacances de printemps mais les dates de vacances espagnoles ne concordent pas avec les nôtres. Donc le maire ne souhaite pas retenir cette période mais préfère fin août.

Bernard Dejean souhaite qu'un débat s'engage sur l'orientation à donner au jumelage pour qu'il ne soit pas qu'une rencontre périodique entre citoyens de nos deux communes, mais qu'il puisse favoriser des échanges ou contacts entre les élèves de nos deux cités, tel qu'il a été initié à son origine.

Le jumelage doit impérativement évoluer pour pouvoir perdurer. D'autres centres d'intérêt doivent être trouvés.

Du côté espagnol une seule personne pour s'occuper des rencontres, Ruben Campos, qui ne réside plus sur Villanueva.

Le jumelage est géré à Champagne par une association pour la municipalité, à Villanueva la municipalité le gère intégralement, donc un fonctionnement différent avec des changements à chaque élection municipale pour la ville jumelle.

Bernard Dejean souhaite, après la constitution du nouveau bureau, pouvoir se rendre à Villanueva avec une personne parlant espagnol, pour connaître quelle est la vision du maire sur la continuité des échanges, s'ils souhaitent que ceux-ci évoluent et de quelle manière, si d'autres dates de rencontre peuvent être envisagées.

Il est convenu que, dès l'installation du nouveau bureau, des membres de celui-ci accompagnés de Bernard Dejean proposeront au maire de Villanueva de Castellón une entrevue chez eux pour débattre de ce sujet et s'entendre sur l'orientation souhaitée pour notre jumelage.

Dans l'immédiat aucune réponse à l'invitation ne sera faite à Ruben avant la constitution du nouveau bureau et de l'élection d'un nouveau président.



6. Appel à de nouvelles candidatures au Conseil d'Administration

Le conseil d'administration doit être composé de 9 à 21 membres : 1/3 des postes réservés à la municipalité et 2/3 réservés aux adhérents.

Les membres de la municipalité sont élus pour la période de leur mandat municipal.

Les membres élus par l'assemblée générale sont élus pour trois ans reconductibles. Tous les trois ans la moitié des administrateurs doivent sortir avec la possibilité de se représenter.

Actuellement, le conseil comporte 15 membres : 5 élus municipaux, 10 adhérents. D'autres personnes peuvent donc se présenter.

Cinq personnes sortent : André Miliat, Monique Besançon, Chantal Bella, Marie Claude Davis, Sylviane Guilmart

Miriam Belaleme s'était présentée en cours d'année en tant qu'administrateur et membre du bureau ; son élection doit être validée par l'assemblée générale.

Elle n'est pas présente, et n'a pas manifesté son intention de maintenir sa candidature, elle ne peut donc être candidate. De ce fait, elle perd son statut d'administratrice et de membre du bureau dès ce jour, et ne fait donc plus partie du conseil d'administration.

Election de nouveaux membres =>

André Miliat, Monique Besançon, Chantal Bella, Deborah Louvière, Carole Farge, Christelle Laffay, François Raut se présentent, et sont élus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration est donc composé des 17 administrateurs suivants :

- membres nommés par la municipalité : Bernard DEJEAN, Véronique GAZAN, Michèle VAUQUOIS, Geneviève BENSAM, et Korhem MAJEUR
- membres élus par l'Assemblée Générale : Michelle ACHARD, Brigitte ARLABOSSE, Chantal BELLA, André BESANCON, Monique BESANCON, Bernadette DEJULLIARD, Carole FARGE, Christelle LAFFAY, Deborah LOUVIERE, André MILIAT, Dominique PIANESE, François RAUT

Le 28 novembre le nouveau conseil d'administration élira les membres du nouveau bureau, parmi les administrateurs élus par l'assemblée générale.

Tous les administrateurs doivent être adhérents et s'acquitter de la cotisation annuelle.

7. Renouvellement des membres de la Commission de contrôle (hors membres CA)

Les membres de la commission de contrôle sont élus pour un an. En vertu de nos statuts, ils ne doivent pas faire partie du conseil d'administration.

Les deux membres sortants André Beauoud et Marie-Claire Brocard se représentent. Aucun autre candidat.

Ils sont réélus par l'assemblée générale à l'unanimité.

Une commission de contrôle n'est pas obligatoire pour notre association, mais elle est inscrite dans nos statuts pour garantir une transparence totale.

8. Cotisation annuelle 2017/2018

Le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2018/2019 doit être fixé.

Elle s'élève à 13 € depuis octobre 2008. Depuis, ce montant a été reconduit d'année en année.

Le dernier conseil d'administration propose de ne pas l'augmenter.

L'assemblée générale approuve cette proposition à l'unanimité : la cotisation annuelle pour 2018/2019 est donc maintenue à 13 €.

9. Questions diverses

Un débat, dont le contenu est explicité dans la rubrique 'Rapport d'orientation' au point 5, s'engage sur l'orientation à donner au jumelage.

La séance est levée à 20h15, et nous partageons le verre de l'amitié.

Le Président : André MILIAT

La secrétaire : Brigitte ARLABOSSE

